



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

21 juillet 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 21 juillet 2022 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 8

Représenté : Jean BRANSIET représenté par René SUCHET.

Excusés : Alain CHAZAL, Jean BRANSIET.

Votants : 9

Secrétaire de séance : Jérôme May.

Ordre du jour :

1-Désignation d'un membre du conseil d'administration du CCAS suite à une démission

2-Délibération pour approbation de la convention de mise à disposition du service commun du bureau d'étude porté par Loire Forez Agglomération

3- Délibération relative à la demande de subvention de l'association Images et Sons des 3 provinces

4- Délibération pour approbation de la convention avec la fondation 30 millions d'amis relative à la gestion des chats errants sur la commune

5-Informations diverses

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame la Maire rappelle, selon le point n°2 à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 juin, les nouvelles dispositions concernant la publicité des actes pris par les collectivités et entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2022 :

- Les délibérations relatives aux actes collectifs, seront publiées in extenso sur le site internet de la commune ;
- L'affichage et la publication des comptes rendus de réunion du conseil municipal restent inchangés pour une bonne information des habitants. Son contenu fait état des délibérations et des débats afférents. Il est rappelé que les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

1. Désignation d'un membre du conseil d'administration du CCAS suite à une démission

Election d'un nouveau membre en remplacement de celui qui est démissionnaire.

Joseph Gagnaire est volontaire.

Après avoir procédé au vote : nombre de voix contre 0, abstention 0, nombre de voix pour 9

Joseph GAGNAIRE est désigné à l'unanimité, membre du conseil d'administration du CCAS.

2. Délibération pour approbation de la convention de mise à disposition du service commun du bureau d'étude porté par Loire Forez Agglomération

Dans le cadre de l'étude de la rénovation de la place de l'église, la commune a sollicité le bureau d'étude de Loire Forez agglomération, pour les missions d'assistance technique relatives à la phase de conception (diagnostic, état des lieux, esquisses, projet, consultation des entreprises, déclaration préalable) et à la phase d'exécution (suivi technique et financier des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver cette mise à disposition et la convention liée, d'autoriser madame la maire à signer celle-ci.

3. Délibération relative à la demande de subvention de l'association images et sons des 3 provinces

L'association gestionnaire du cinéma « le quai des arts » à Usson en Forez demande une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 150€ à l'association « images et sons des 3 provinces ».

4. Délibération pour approbation de la convention avec la fondation 30 millions d'amis relative à la gestion des chats errants sur la commune

La prolifération des chats errants posant des problèmes de tranquillité et de salubrité publique, il convient de limiter les risques engendrés par une surpopulation.

La population de chats à faire stériliser sur la commune a été estimée au nombre de 10 pour l'année 2022, la participation à verser à la fondation 30 millions d'amis, s'élèvera à un montant de 350€. Il s'agit uniquement de chats sauvages.

Après en avoir débattu et écouté les divers arguments, le conseil municipal :

- autorise le versement de la somme indiquée à la fondation 30 millions d'amis, et approuve la convention

Après avoir procédé au vote : nombre de voix contre 1, abstention 0, nombre de voix pour 8,

La proposition est adoptée.

5. Informations diverses

- Le déficit pluviométrique, conduit à une baisse préoccupante du niveau des cours d'eau. Le département est placé en alerte sécheresse. Il est rappelé aux particuliers que l'arrosage est proscrit entre 10h et 18h (conseillé avant 8h et après 20h), le nettoyage des véhicules et le remplissage des piscines est interdit. De plus, seuls les agriculteurs sont autorisés à prélever l'eau des rivières pour l'abreuvement du bétail. Le contrevenant s'expose à une amende de 1 500€ à 3 000€ ;
- Le contexte général de forte électrification des usages, notre dépendance excessive aux énergies fossiles (70% de nos consommations), nous oblige à agir en faveur de la transition énergétique. Pour ce faire Loire forez agglomération encourage les communes à installer un maximum d'équipements photovoltaïques là où c'est possible. Le solaire représente le plus gros potentiel en termes de production d'énergie renouvelable sur notre territoire ;

Loire Forez propose via le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), de faire une étude portant sur le développement du photovoltaïque, en répertoriant les toits présentant un potentiel

d'accueil (exposition plein sud de bâtiments communaux ou de particuliers, pouvant supporter le poids des panneaux) ;

- Une journée « grand nettoyage d'automne », initiée par la commission jeunes, sera proposée à tous, le samedi 15 octobre ;
- Le service d'assainissement non collectif (SPANC) procédera au cours de l'été au contrôle de certaines installations de particuliers non reliés au réseau d'assainissement collectif (visite obligatoire tous les 10 ans environ) ; les propriétaires concernés ont reçu un courrier ;
- Le prochain bulletin municipal devrait être distribué lors de la première quinzaine d'août ;
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le jeudi 15 septembre 2022 à 20h30.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h45.

La maire,



Simone CHRISTIN-LAFOND.

Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jérôme May'.

Jérôme MAY.